



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2638

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Course'O'Large pour son action auprès de collégiens dans la promotion des valeurs portées par la pratique sportive de la voile**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burriland), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2638**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Course'O'Large pour son action auprès de collégiens dans la promotion des valeurs portées par la pratique sportive de la voile**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de sa politique sportive, approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1370 du 11 juillet 2016, la Métropole de Lyon souhaite encourager et valoriser les projets proposant un croisement et des cibles pertinentes sur les thématiques sport-éducation notamment.

L'association Course'O'Large, créée en janvier 2018, a pour but la participation à des événements ou manifestations impliquant la pratique de la voile. À travers cet objet, l'association a pour objectif de favoriser la mixité sociale, l'intégration, l'éducation et le développement économique à travers la pratique et la mise en lumière des valeurs portées par la pratique sportive de la voile et notamment la course au large.

L'association Course'O'Large par le biais d'un de ses membres fondateurs, le skipper professionnel Robin Marais, lyonnais de naissance, a pour projet de participer à l'une des principales courses au large en solitaire, la Route du Rhum - destination Guadeloupe, qui partira pour sa 40^e édition de Saint-Malo le 4 novembre 2018.

II - Projet proposé et budget prévisionnel

Afin de partager son expérience et d'échanger autour de ce projet ambitieux, l'association Course'O'Large souhaite proposer des interventions auprès d'élèves de collèges de la Métropole.

L'association Course'O'Large est partenaire, en termes de visibilité et de partage, de l'association "Ma chance moi aussi" qui œuvre dans le champ de la prévention précoce et propose un accompagnement éducatif et pédagogique aux enfants issus de familles en difficultés éducatives habitant les quartiers prioritaires.

Le projet pédagogique consiste en trois interventions de Robin Marais dans deux collèges de la Métropole identifiés en lien avec la Direction de l'éducation et l'inspection d'académie :

- le collège Olivier de Serres à Meyzieu disposant d'une section sportive scolaire voile,
- le collège Elsa Triolet à Vénissieux disposant d'une association sportive voile et d'un projet autour de la voile, le projet "Atout voiles".

Deux interventions permettront ainsi de faire découvrir aux collégiens le monde de la compétition en haute mer, ses valeurs et ses exigences, d'aborder les phénomènes météo en s'appuyant sur le cas concret d'une course transatlantique et d'échanger autour de l'environnement marin, la faune, la pollution, les forces en jeu.

Un retour d'expériences aura également lieu, après la course, dans chaque collège.

Une intervention supplémentaire de préparation et une journée de navigation à La Rochelle, sur le voilier au départ de la course (Class 40), seront, par ailleurs, proposées à une douzaine d'élèves.

Les frais de transport, d'hébergement et de repas liés à cette journée de navigation seront pris en charge par les collèves et remboursés par la Métropole sur présentation des factures acquittées dans un délai de 6 mois après le déplacement.

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Montant (en €)
2x2 interventions de 3 heures avant la Route du Rhum	5 600
1 intervention 3 heures préparation journée de navigation	1 400
1 journée de navigation sur le Class 40 au départ de La Rochelle : mobilisation du Class 40, d'un marin supplémentaire, location de zodiac etc.	4 900
2x1 échange par téléphone satellite (5 à 7 minutes) avec les élèves pendant la Route du Rhum + email en provenance direct du bord	600
2x1 intervention de 3 heures après la Route du Rhum retour d'expériences	2 800
visuel -visibilité coque 10 %	1 850
visibilité Grand-Voile 10 %	1 850
communication	1 000
frais de transport, d'hébergement et de repas des collégiens pour le déplacement à La Rochelle (pris en charge par les collèves)	3 000
Total	23 000

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 23 000 €. Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à l'association Course'O'Large et d'une subvention d'un montant de 3 000 € aux collèves Olivier de Serres et Elsa Triolet, soit 1 500 € à chacun des collèves ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Course'O'Large dans le cadre de son action au profit des collégiens dans la promotion des valeurs portées par la pratique sportive de la voile,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Course'O'Large définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 000 € au profit des collèges participants pour la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas liés au déplacement à La Rochelle :

- 1 500 € au profit du collège Olivier de Serres à Meyzieu,
- 1 500 € au profit du collège Elsa Triolet à Vénissieux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P39O4817A - fonction 326 - compte 65748 pour un montant de 20 000 € et compte 657382 pour un montant de 3 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.